

**Le rapport *Nulle part chez soi* documente neuf longues années de réformes discriminatoires en matière d'immigration de la part du gouvernement fédéral.**

Le rapport révèle que la citoyenneté est de plus en plus difficile à obtenir et, inversement, de plus en plus facile à perdre. L'accès à la résidence permanente pour les personnes réfugiées, les travailleurs et travailleuses qualifié-e-s et les membres de leur famille est constamment restreint, alors que le programme de travailleurs temporaires étrangers est en pleine expansion. Les détentions, expulsions et procès secrets sont également en augmentation. Des expressions courantes, telles que « faux réfugiés », « terroristes » et « étrangers voleurs d'emplois » ont exacerbé l'exclusion et la marginalisation des personnes migrantes. Lorsque ces dernières sont admises au pays, c'est plus souvent qu'autrement avec un statut temporaire, conditionnel et précaire.

**Ce rapport a été produit par *Personne n'est illégal* - Vancouver. Le rapport complet (en anglais) est accessible à <http://neverhome.ca>, ainsi qu'une série de vidéos.**

**Les principales conclusions du rapport *Nulle part chez soi* :**

**Citoyenneté :** Il est plus difficile qu'avant d'obtenir la citoyenneté canadienne et, inversement, plus facile de la perdre. Le pourcentage des immigrants et immigrantes ayant obtenu la citoyenneté a chuté de 79 pourcent à 26 pourcent parmi les personnes arrivées entre 2000 et 2008. Les Musulmans canadiens ont été tout particulièrement ciblés et considérés comme non Canadiens au moyen, par exemple, de mesures comme l'interdiction du niqab lors des cérémonies de remise des certificats de citoyenneté. La nouvelle « Loi dérochant la citoyenneté canadienne » (Projet de loi C-24) enchâsse dans la législation une forme de citoyenneté de deuxième catégorie.

**Travailleurs étrangers temporaires :** Le Canada admet maintenant plus de travailleurs étrangers temporaires (dans le cadre de programmes dédiés) que d'immigrants permanents. Le gouvernement fédéral a éliminé près de 280 000 demandes au Programme des travailleurs qualifiés et éliminé le droit garanti de résidence permanente pour les aides familiaux, tandis que le nombre de travailleurs étrangers temporaires a triplé au cours des dix dernières années. On constate un système de « portes tournantes » : alors que davantage de travailleurs sont admis sous des conditions d'exploitation, un grand nombre se voient promptement expulsés du pays. En vertu de la « règle des quatre ans » récemment mise en place par le gouvernement fédéral, on estime à 70 000 le nombre des travailleurs étrangers à faible salaire aujourd'hui menacés d'expulsion. Il s'agit d'une des plus importantes expulsions en masse de l'histoire du Canada.

**Réunification des familles** : Le nombre d'immigrants de la catégorie du regroupement familial a chuté de 20 pourcent au cours des cinq premières années du gouvernement conservateur. La majeure partie des parents et grands-parents ne peuvent désormais arriver qu'en vertu d'un super visa de visiteur, lequel oblige l'achat d'une assurance santé privée au Canada. Un grand nombre de conjoints sont soumis à un parrainage conditionnel, et les enfants de plus de 18 ans ne sont même pas admissibles au parrainage. Les délais de traitement pour le parrainage des conjoints au Canada ont triplé et, à cet égard, ont d'ailleurs fait l'objet d'une critique sévère de la part du Bureau du vérificateur général. Le seuil de revenu pour tous les parrainages de familles a été augmenté, ce qui fait de la réunification familiale un privilège réservé aux plus riches.

**Réfugié-e-s** : Les exclusions généralisées et la rhétorique incendiaire au sujet des « faux réfugiés » employée par le gouvernement conservateur ont entraîné une diminution de 50 pourcent du nombre de demandes d'asile et une chute de 30 pourcent du nombre de réfugiés admis. Un grand nombre de réfugiés doivent composer avec des recours juridiques limités, l'incarcération automatique (pour eux et leurs enfants), un système à deux vitesses discriminant en fonction de la nationalité ainsi qu'un accès restreint aux soins de santé et à l'aide sociale. S'ils sont malgré tout admis comme réfugiés, leur statut de réfugié est conditionnel. Le gouvernement conservateur a investi 15 millions afin d'atteindre un objectif annuel de 875 demandes de retrait du statut de réfugié, et le nombre d'anciens réfugiés ayant perdu leur statut protégé et leur résidence permanente a quintuplé.

**Détentions** : Le gouvernement canadien a emprisonné 87 317 migrants sans accusation entre 2006 et 2014 et a dépensé plus d'un quart de million de dollars en cinq ans pour détenir des migrants. Les migrants, dont jusqu'à 807 enfants par année, forment la seule catégorie de personnes au Canada pouvant être emprisonnées sans être accusées d'un délit criminel. Ces détentions sont parfois indéfinies, ce que les Nations Unies ont vigoureusement dénoncé à de nombreuses reprises. Seulement en 2013, les migrants détenus ont collectivement passé un total de 503 ans derrière les barreaux. De plus, certains migrants font maintenant l'objet d'une détention obligatoire, et de nombreuses mères sont confrontées au choix difficile de garder leurs enfants avec elles en détention ou de les confier aux services de protection de la jeunesse.

**Expulsions** : Le gouvernement canadien a expulsé 117 531 personnes entre 2006 et 2014, y compris vers des pays visés par un moratoire officiel sur les expulsions. Le gouvernement fédéral et l'Agence des services frontaliers canadiens (ASFC) soudoient les individus pour qu'ils acceptent de s'expulser eux-mêmes et ont recours à des passeurs internationaux pour obtenir de faux

documents afin d'expulser des migrants vers des pays avec lesquels ceux-ci n'ont aucun lien. Des réfugiés se voient privés de leur résidence permanente et sont menacés d'expulsion, des migrants sans papiers sont de plus en plus visés par des rafles et des résidents permanents condamnés pour des délits mineurs (y compris des infractions au code de la route) sont expulsés sans droit d'appel.

**Mesures sécuritaires :** Les réfugiés et les résidents permanents sont visés par des procès secrets, l'expulsion ou les limbes administratifs en raison du resserrement des processus de sécurité. La nouvelle législation antiterroriste et le projet de loi dite « de la police secrète » (C-51) prévoient des pouvoirs extraordinaires en matière de surveillance, d'audiences secrètes d'investigation et de détention préventive sans accusation. Le Canada a inclus des organismes de bienfaisance ainsi que la plupart des principaux mouvements de résistance palestiniens sur sa liste antiterroriste. Sous le vague prétexte de la « lutte au terrorisme », la citoyenneté de certains Canadiens peut être révoquée à tout moment.

**Priorités en matière de financement :** Plus de 53 millions de dollars ont été retranchés des services aux immigrants, avec des compressions additionnelles aux services de santé à l'intention des réfugiés et aux cours d'anglais langue seconde. Des bureaux gouvernementaux offrant des services sans rendez-vous ont été fermés et une partie du personnel compétent des bureaux toujours en service a été mise à pied. Cela a pour conséquence un taux élevé d'erreurs dans le traitement des dossiers d'immigration. Dans un examen de la qualité de la gestion de seulement 88 demandes d'asile, pas moins de 113 erreurs ont été détectées. Pendant ce temps, les dépenses en matière d'application de la loi relative à l'immigration ont augmenté de 107 millions de dollars entre 2010 et 2013, portant le budget total en 2014 à 1,8 milliards de dollars pour l'ensemble des activités liées à l'application de la loi en matière d'immigration.